

SEANCE DU 23 MARS 2016

Président : G Paulin

Secrétaire : F Picard

Présents : Tous

TRAVAUX :

- L'appel d'offres de l'OPSA (rue de Besançon) a été examiné par la CAO (commission d'appel d'offres). Les propositions des entreprises sont en cours d'analyse et de contrôle. Le conseil se réunira avant la fin du mois de mars pour validation.

RESULTATS 2015 DE LA COMMUNE : + 30 640.36

- Le résultat du Budget Principal est de : - 8 602.05 €
- Le résultat du Budget BOIS est de : + 87 604.50 €
- Le résultat de l'Assainissement est de : - 13 198.04 €
- Le résultat du Budget « Lotissement des Places » est de : - 35 164.05 €

PREPARATION DU BUDGET 2016 :

- **Taux d'imposition 2016:** (*Délib N°1*)

Le maire propose au conseil de poursuivre la diminution de **1%** des taux engagée en 2015. Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer les taux suivants pour 2016 :

Taxe d'habitation : 16.44 %

Taxe foncière : 9.87 %

Taxe foncière Non bâti : 17.91 %

- **Pour les terres agricoles :** (*Délib N°2*)

La commune appliquera sur les baux en vigueur les taxes prévues par la loi.

- **Subventions 2016:** (*Délib N°3*)

Le conseil, après en avoir délibéré, maintient globalement les subventions de 2015. Il accorde, en plus, des subventions au Handball de Levier (15 enfants de Boujailles) et à la Rochette (Rochet'Run). Le montant global s'élève à **4 650 €** au lieu de 5 612 € en 2015 avec la classe de mer.

ECOLE :

- Les effectifs prévisionnels, à ce jour, devraient se situer à environ **100 élèves** à la rentrée de septembre.
- Le maire fait part au conseil des réserves du Directeur d'Ecole sur les investissements projetés à Courvières pour fermer le préau et installer la classe des Grandes Sections (GS) et des Cours Primaires (CP). Il souligne que la commune de Courvières décide elle-même de ses investissements qui ne sont pas en contradiction avec le fonctionnement de notre école. La commune de Boujailles avait proposé une solution en rénovant la Salle des Bains-Douches pour assurer la cantine du Périscolaire.
- Le maire informe le conseil des problèmes de santé d'un élève qui ne peut se déplacer qu'en fauteuil roulant et qui pourraient durer plusieurs années. Ses parents souhaiteraient qu'il puisse rester à Boujailles. Affaire à suivre.

BOIS :

Le 13 avril, à Champagnole, aura lieu la 1^{ière} vente de 2016.

La commune met en vente un lot de 343 m³ de la parcelle 25 suivant le mode : vente sur pied à la mesure avec classement comtois.

Travaux sylvicoles :

Le conseil, après en avoir délibéré, a décidé d'affecter les travaux aux entreprises suivantes :

ONF : parcelle 50

Parcelle 45 : confection de potets et plantation de 500 épicéas

COULET E : parcelles 4 et 5

PETITE : parcelles 16, 6 et 7

FAMILLES RURALES : (Délib N°4)

Pour le budget 2016, la part des communes représente un montant de 47 406.52 €, soit près de 57% du budget global qui s'élève à 83 330.48 €. Les activités nouvelles (TAP) mises en place entraînent un coup supplémentaire compensé en partie par l'Etat.

La commune de Courvières souhaite limiter, dans les prochaines années, le montant de sa participation comme Boujailles. Mais chacun reconnaît le travail accompli par Familles rurales dont la fréquentation augmente bien.

VENTE DE TERRAIN : (Délib N° 5)

Mme PECLIER Lucie, acquéreur du terrain appartenant à Mme Elise Margot (épouse Marguier) demande à acheter 1a15ca de la commune, entre la construction actuelle et la route.

Le conseil, après en avoir délibéré, donne son accord pour la vente des 115 m² au prix de 5 €/m², les frais de géomètre et de notaire étant à sa charge.

DEMANDE DE TRAVAUX :

Mr Roland Paulin envisage d'enrober sa cour et demande au conseil de se prononcer sur l'accès à sa propriété qui est du terrain communal. Le conseil est d'accord de Prendre en charge le coût de l'enrobé, sur une superficie maximale de 9 m², Attenante à sa propriété, conformément aux décisions prises précédemment.

Le conseil donne son accord au devis de la SEJ Jeannin pour la reprise des Matériaux en stock près du pont de la Baume pour un montant de 1 260 € TTC.

ACTES D'INCIVILITE :

Au cours de la semaine, le maire a été informé d'actes commis par des jeunes garçons A l'Eglise (sonneries et autres) et dans une ferme proche de l'église avec des carreaux Cassés et l'utilisation du matériel de la ferme. Les Gendarmes sont venus constatés les Dégradations. Et les auteurs ont été photographiés.

Les sanctions seront prises ! Le maire rappelle le rôle essentiel des parents dans le Respect dû au lieu de culte et l'interdiction de pénétrer dans les fermes sans Autorisation.

De plus, un groupe de jeunes filles, ne manquant pas de culot, ont pris des numéros De CFD (communauté de communes Frasne-Drugeon), distribués gratuitement à toute La population, pour les VENDRE. Certaines personnes leur ont donné de l'argent. Les jeunes filles devront rendre l'argent aux personnes concernées et s'excuser. Elles seront convoquées, prochainement, à la mairie.

Mais, le maire soumettra au conseil l'interdiction pour les jeunes des écoles, des Collèges et des lycées de collecter de l'argent chez les habitants du village.

La séance est levée à 22h45

LE MAIRE

